

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Loray, le 1^{er} mars 2019

Tél. 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 février 2019
à 20 heures 15

Étaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN, Marcelline VIPREY et Messieurs Claude ROUSSEL, Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN et Richard MYOTTE.

Absents excusés : Monsieur Olivier ROI, ayant donné pouvoir à Madame Chantal MUSSARD et Monsieur Francis HENRIOT, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude ROUSSEL

ORDRE DU JOUR

ADHESION DE LA FUTURE COMMUNE NOUVELLE DE GONSANS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article L 2113-5 alinéa 1 du CGCT qui régit le cas dans lequel 2 communes souhaitant créer une commune nouvelle se trouvent lorsqu'elles appartiennent à 2 communauté de communes différentes.

Vu ce même article qui indique que lorsque la commune nouvelle est issue de communes contiguës membres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts et qu'au moins la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la commune nouvelle, représentant au moins la moitié de sa population, ont délibéré en faveur de son rattachement à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, le représentant de l'Etat dans le département saisit pour avis l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en faveur duquel les communes constitutives de la commune nouvelle ont délibéré, les organes délibérants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont sont membres les communes constitutives de la commune nouvelle, ainsi que les conseils municipaux des communes membres de ces établissements, qui disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé.

Vu les délibérations concordantes respectives des communes de GONSANS et de COTEBRUNE des 21 et 26 décembre 2018 sollicitant la création d'une commune nouvelle issues de la fusion de ces 2 communes à compter du 01/03/2019 et de son rattachement à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Vu la saisine préfectorale relative à cette proposition de commune nouvelle datée du 28/01/2019.

Considérant que les communes et les EPCI concernés disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer à ce sujet à compter de la réception de cette saisine.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal de LORAY se prononce à l'unanimité pour le rattachement de la future commune nouvelle entre GONSANS et COTEBRUNE à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire informe le Conseil Municipal que des factures sont à régler en investissement et que le délai de paiement ne permet pas d'attendre le vote du budget.

Il s'agit de :

- BLANC JM 4730.64 € (pour les travaux distillerie)
- DEMATIS 102.00 € (annonce pour réfection chemin Champ des Toits)
- EST REPUBLICAIN 214.03 € idem
- EST REPUBLICAIN 195.12 € idem

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces factures. Les montants nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

LOCATION GARAGE ECOLE

Le Maire informe que le matériel du comité des fêtes a été déplacé et rangé dans l'ancienne chaufferie de l'école, libérant ainsi un garage.

Madame Rachel GOUDEY, locataire d'un logement de l'école est intéressée par ce garage.

Le Conseil Municipal accepte de lui louer au prix de 31 € par mois.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Le groupe a rencontré deux personnes proposant leurs services pour la création et la gestion d'un site Internet pour la commune.

Après avoir étudié leurs différentes prestations, le Conseil Municipal retient l'offre de Monsieur Andéol DEMEULENAERE ; celle-ci étant beaucoup plus complète.

EMPLOI REDACTEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE

Suite au changement de grade de la secrétaire, le Conseil Municipal supprime le poste de rédacteur et crée un poste de rédacteur principal de 2^e classe.

PETIT CABAS

Le prochain « Petit Cabas » sera distribué début mai.

Chaque conseiller se charge d'un sujet.

Marcelline effectuera la mise en page.

FETE DES MERES

Les mamans de tous âges seront invitées le Vendredi 24 Mai 2019.

Le Conseil Municipal réfléchit à l'organisation de cette soirée afin de changer du traditionnel repas des années précédentes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les comptes administratifs 2018 pour les budgets COMMUNE, BOIS, EAU et ASSAINISSEMENT sont présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes administratifs.

Le Maire n'a pas pris part au vote

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 22 mars 2019 à 19 h : budgets
- Jeudi 25 avril 2019 à 20 h 15
- Mardi 14 mai 2019 à 20 h 15
- Jeudi 13 juin 2019 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL